

Accident d'aviation

Assurance de capital en cas d'accident d'aviation

Pour la variante 2x24 heures, seuls les vols aller et retour sont assurés.
Les frais médicaux sont assurés pendant 5 ans à partir de la date de l'accident.

Territoire d'application: monde entier

Durée de l'assurance	2x24 h	31 jours	365 jours
Somme assurée (personne indiv.)	Décès 100'000.- Invalidité 250'000.-		
Prime	31.-	51.-	83.-
Position tarifaire	F601	F605	F613
Somme assurée (personne indiv.)	Décès 250'000.- Invalidité 500'000.-		
Prime	69.-	114.-	188.-
Position tarifaire	F602	F606	F614
Somme assurée (personne indiv.)	Décès 500'000.- Invalidité 1'000'000.-		
Prime	134.-	226.-	373.-
Position tarifaire	F603	F607	F615
Somme assurée (personne indiv.)	Décès 1'000'000.- Invalidité 2'000'000.-		
Prime	294.-	462.-	724.-
Position tarifaire	F604	F608	F616

Prestations limitées:

pour les enfants assurés qui n'ont pas encore **16 ans** révolus au moment de l'accident

- en cas de décès CHF 10 000.- au maximum
- en cas d'invalidité CHF 200 000.- au maximum.

pour les personnes assurées qui ont **65 ans** révolus lors de l'accident

- en cas de décès au maximum la moitié de la somme d'assurance convenue
- en cas d'invalidité en lieu et place du capital une rente viagère. Cette dernière est de CHF 83.- par tranche de CHF 1000.- de capital d'invalidité.

Sommes maximales d'assurance et primes en CHF. Toutes les primes avec timbre fédéral inclus. Etat novembre 2019.
Modifications de prestations et primes réservées.

Sont déterminantes les [Conditions générales d'assurance \(CGA\) E28 11/2019](#).

Toutes les assurances annuelles (365 jours) sont renouvelées tacitement si elles n'ont pas été résiliées 3 mois avant l'échéance.